

**Séance du 20 DECEMBRE 2017**

Membres en exercice :	<b>15</b>
Présents : .....	10
Votants : .....	15
Pour : .....	15
Contre : .....	0
Abstention : .....	0

**DCM N° 72/2017**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

004-210400131-20171220-DE201772CONVPAS-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/01/2018

Publication : 29/01/2018

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



---- L'an deux mille **DIX-SEPT**

le **20 décembre à 18H15**

le conseil municipal de la commune d'AUBIGNOSC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Monsieur René AVINENS, Maire.

--- Date de la convocation : 13 décembre 2017

Membres présents : MMes & MM. **AVINENS René, ROBERT Frédéric, TURCAN Nicole, DELMAERE Christian, LERDA Serge, ALBERT Patrice, WALLON Muriel, FAURE Michel, LATIL Yves, WEBER Hélène**

**5** Absent(s) excusé(s) : **MACCARIO Fabrice, ALBERT JUESTZ Françoise, WALCZAK Franck, VILLETTE Christelle et BERTOU Christel.**

**Pouvoir(s) 5 : MACCARIO Fabrice à LERDA Serge, ALBERT JUESTZ Françoise à DELMAERE Christian, WALCZAK Franck à AVINENS René, VILLETTE Christelle à TURCAN Nicole et BERTOU Christel à WALLON Muriel**

Secrétaire de séance : Frédéric ROBERT

**OBJET : RESEAU PLUVIAL / CONVENTION DE PASSAGE EN TERRAIN PRIVÉ  
Indivision GRAS / Chemin des genêts - Le Forest**

---- Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune a dû intervenir en 2008 afin d'assurer la continuité du réseau d'eaux pluviales, quartier St Joseph au hameau du Forest. La configuration du chemin rural a obligé, à l'époque, l'implantation du réseau en terrain privé appartenant à l'indivision GRAS.

----- Une convention a été passée entre la commune et la famille Gras, définissant les obligations de chacun.

---- Il y a lieu de renouveler cette convention qui a été établie pour la période 2008/2018.

---- Après en avoir délibéré à l'unanimité, Le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le maire à signer la convention de passage du réseau pluvial en terrain privé avec l'indivision GRAS.

---- Fait et délibéré à AUBIGNOSC, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le maire

René AVINENS

